

JEU DE CARTES

LES DROITS DE L'ENFANT

DURÉE	50 MIN
OBJECTIFS	Analyser la convention internationale des droits de l'enfant en examinant et questionnant différents articles

Phase de découverte
S'approprier la convention des droits de l'enfant de manière ludique

DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'activité amènera les enfants à réfléchir aux droits qui sont protégés et à ceux qui ne sont pas des «droits »protégés, pour faire la différence entre ce qui est particulièrement important et ce qui l'est moins, ce que la société a estimé important de défendre, garantir ou promouvoir ou pas. Avec des plus grands, le débat peut porter sur la notion de juste et d'injuste, des règles de vie en société, de la responsabilité des pouvoirs publics de garantir les droits,...

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- > Les cartes imprimées et plastifiées
- > Les règles du jeu

DÉROULEMENT

Dans un premier temps, présentez les cartes aux enfants afin qu'ils puissent les découvrir. Posez les 38 cartes sur la table avec le côté texte visible ou pendez-les au mur. Demandez aux enfants, chacun à leur tour, de dire si une carte représente un vrai ou un faux droit. Demandez-lui d'expliquer pourquoi. Puis, vérifiez avec le reste du groupe si tout le monde est d'accord. Menez une discussion sur cette distinction pour clarifier pourquoi est-ce un vrai/faux droit qui est protégé ou pas.

TIPS ET CONSEILS

Découvrez 4 variantes du jeu de cartes des droits de l'enfant sur la fiche des règles du jeu



JEU DE CARTES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Règles du jeu



Sommaire

-5-

INTRODUCTION

-6-

PICTOGRAMMES

-8-

BUT DU JEU

-10-

JEUX POUR LES ENFANTS

-13-

POUR LES ADULTES

✉ info@defensedesenfants.be

🌐 www.defensedesenfants.be

📍 Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles - BELGIQUE

© 2016 - Défense des Enfants International (DEI) - Belgique
Tous droits réservés. Le contenu de cette publication et du jeu ne
peuvent être reproduits sans autorisation expresse et écrite de
DEI-Belgique





Règles du jeu

LE JEU DE CARTES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Les droits de l'enfant figurent dans la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies qui est un texte juridique que presque tous les pays du monde se sont engagés à respecter.

La Convention contient tous les droits qui touchent à la vie des enfants et des jeunes. Officiellement, un enfant est toute personne de moins de 18 ans.

Dans ce jeu, les droits reconnus par la Convention ont été représentés sous forme de panneaux du code de la route. Ces droits peuvent être comparés avec les règles du code de la route : comment peut-on être en bons termes avec les enfants dans notre société ?



D'un côté de la carte, il n'y a que l'illustration; de l'autre, il y a l'illustration et la mention du droit qui est représenté. Vingt-quatre panneaux concernent des vrais droits des enfants.

- Il y a d'abord le principe de base: tous les enfants doivent être traités sans discrimination.



- Ensuite, il y a cinq droits qui concernent la protection des enfants: protection contre les abus sexuels, la violence, le travail des enfants, l'exploitation et la torture ainsi que les traitements inhumains et dégradants. Ces droits sont représentés dans des panneaux ronds à bord rouge.



- Les droits de l'enfant à la participation dans la société sont représentés par quatre panneaux jaunes: le droit à l'information, la liberté d'expression, la liberté de religion et la liberté d'association.



- Il y a neuf panneaux carrés bleus qui concernent les besoins de l'enfant: l'éducation, le jeu, les soins de santé, la nourriture, un logement, une identité (un nom et une nationalité), une protection sociale, être réuni avec sa famille et le respect de sa culture.



- Enfin, cinq panneaux oranges demandent une attention spéciale pour les enfants qui vivent dans des circonstances difficiles: les orphelins, les enfants réfugiés, les enfants avec un handicap, les enfants séparés de leurs parents et les enfants qui ont des problèmes avec la police ou la justice.



La justice et la loi sont comme un parapluie : on en a seulement besoin quand il pleut. Les enfants qui grandissent sans avoir trop de problèmes n'ont pas à se préoccuper de la justice et de la loi. Beaucoup d'enfants considèrent que les droits de l'enfant sont évidents et ils ont raison. Quand un problème arrive (par exemple, quand les parents se séparent), alors tout d'un coup un tas de questions légales peuvent se poser.

Pour créer du débat et de la discussion, nous avons créé quatorze faux droits. Ils proposent du luxe aux enfants (pouvoir déjeuner au lit ; avoir un voisin amusant), plutôt que des droits fondamentaux. D'autres sont des bêtises (faire un renvoi à table, dire des gros mots), qui ne sont pas des choses bien jolies mais pas des délits non plus.

Dans ce sens, on essaye de faire prendre conscience aux enfants de ce que sont ou pas les droits de l'enfant.

Ces cartes peuvent être utilisées dans différents contextes, avec différents publics, pour expliquer ce que sont les droits de l'enfant, débattre du contenu, réfléchir au respect de ces droits, mieux comprendre leur application.

Ce jeu peut être utilisé comme animation pour démarrer une activité ou peut être le fil rouge d'un ensemble d'activités. Il est conçu pour être accessible et utilisable tant avec des enfants qu'avec des adultes (qui sont souvent de grands enfants quand il s'agit de jouer). Plusieurs de ces approches peuvent être utilisées soit seules, en tant qu'animation spécifique, soit comme activité « brise-glace », pour

favoriser la cohésion d'un groupe, démarrer la discussion, susciter des premiers échanges, ...

Nous vous proposons ci-après diverses options pour l'utilisation de ce jeu ; il est bien certain que chacun est libre d'adapter le jeu ou d'inventer de nouvelles règles.

Pour se préparer, l'animateur est invité à lire le livre « Les droits de l'enfant expliqués aux grands », sous la direction de Benoit Van Keirsbilck et Géraldine Mathieu (éd. Couleur livres / Jeunesse & Droit). Il prendra aussi utilement connaissance des principaux outils pédagogiques de DEI-Belgique qui peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'association.

Recommandations éthiques

Il est vivement recommandé que l'animateur ait de bonnes notions des droits de l'enfant et une capacité de répondre aux questions qui se poseront dans le cadre de l'animation. Il s'agit parfois de questions très délicates qui peuvent toucher émotionnellement un enfant (ou un adulte d'ailleurs). Si un enfant est maltraité à la maison, s'il a été adopté, si ses parents se sont séparés, s'il est migrant ou qu'il appartient à une minorité, ... il peut se sentir directement interpellé par un des droits. La discussion pourrait aussi faire surgir des expériences traumatiques ou négatives.

Il importe que ce jeu se fasse dans un climat d'écoute et de respect mutuel sans jugement de valeur. Les animateurs doivent pouvoir identifier des signes de difficulté auprès de certains enfants et réagir adéquatement et avec grand tact face à ces situations.

I. Jeux pour les enfants

Les jeux suivants peuvent être utilisés avec différentes catégories d'enfants, d'âges variables, en classe, avec des mouvements de jeunesse, dans des centres récréatifs ou culturels, dans des maisons de jeunes, ... Selon l'âge du public, on l'utilise de manière relativement simple, ou en complexifiant les explications, les discussions.

JEU 1

Posez les **38 cartes** sur la table avec le **côté texte visible** ou pendez-les au mur. Demandez aux enfants, chacun à leur tour, de dire si une carte représente un vrai ou un faux droit. Demandez-lui d'expliquer pourquoi. Puis, vérifiez avec le reste du groupe si tout le monde est d'accord. Menez une discussion sur cette distinction pour clarifier pourquoi est-ce un vrai/faux droit qui est protégé ou pas.

L'objectif est de réfléchir aux droits qui sont protégés et à ceux qui ne sont pas des « *droits* » protégés, pour faire la différence entre ce qui est particulièrement important et ce qui l'est moins, ce que la société a estimé important de défendre, garantir ou promouvoir ou pas.

Avec des plus grands, le débat peut porter sur la notion de juste et d'injuste, des règles de vie en société, de la responsabilité des pouvoirs publics de garantir les droits, ...

JEU 2

Choisissez les **24 vrais droits** de l'enfant (laissez les 14 faux sur le côté). Disposez-les sur une table ou pendez-les au mur avec le côté panneau **sans le texte visible**. Demandez aux enfants de prendre une carte et de dire (penser ou deviner) de quel droit il est question. Ce jeu amène aussi à essayer de trouver quels sont les droits de l'enfant au travers d'une représentation pictographique.

Dans un second temps, l'enfant est invité à dire s'il pense que ce droit est bien respecté ou pas, s'il connaît des situations où il n'a pas été totalement respecté (attention, ces discussions peuvent être en lien avec des expériences personnelles difficiles rencontrées par les enfants; voir les règles éthiques ci-dessus).

Il est important que l'animateur puisse aussi amener la réflexion sur ce qui peut être fait face à des situations où les droits ne sont pas pleinement respectés, quelles sont les instances ou personnes qui peuvent accorder de l'aide.



JEU 3

Choisissez **les 24 vrais droits** de l'enfant (laissez les 14 faux sur le côté). Disposez-les sur une table ou pendez-les au mur avec le côté panneau **avec le texte visible**. Demandez aux enfants de les placer dans l'ordre d'importance: quel est le droit qu'ils trouvent le plus important, le deuxième plus important et ainsi de suite. Demandez aux enfants d'expliquer pourquoi ils ont choisi cet ordre d'importance. Il n'y a bien sûr pas de "réponse gagnante". L'objectif est de réfléchir à l'importance de tous les droits en lien avec les autres.

La Convention **ne précise pas** quels sont les droits les plus importants. **Tous ont la même importance** et tous sont **dépendants** des autres. C'est ce qui devrait ressortir de l'animation: on ne peut pas respecter certains droits en oubliant les autres. Il est impossible de trouver une hiérarchie satisfaisante entre les droits. Respecter un droit sans respecter les autres n'a pas de sens.

JEU 4

Choisissez les **14 faux droits** (laissez les 24 vrais droits sur le côté). Expliquez aux enfants la différence entre un vrai et un faux droit de l'enfant. Donnez une feuille de dessin aux enfants et demandez-leur d'inventer et de dessiner un faux droit. Chaque enfant explique par la suite ce qu'il a représenté et quel est le droit qu'il a inventé.

JEU 5

Inventez un nouveau jeu vous-mêmes et faites-le-nous savoir! ✉ info@defensedesenfants.be

II. Pour les adultes



Pour les adultes, ces cartes serviront plutôt comme activités brise-glace, pour créer la cohésion d'un groupe, réfléchir à la panoplie des droits protégés par la Convention, susciter le débat.

Exemples

- lors du tour de table d'un séminaire, chacun est invité à choisir un droit et se à présenter au travers du droit qu'il a choisi.
- chacun peut choisir un droit et élaborer sur le respect de ce droit dans la société, les manquements constatés, les moyens de le faire mieux respecter, ...
- le jeu peut aussi aider à réfléchir les liens entre les droits et la proximité de certains thèmes intimement liés (même si tous les droits le sont).

Ce jeu comprend 14 pictogrammes représentant les faux droits ci-dessous:



Note

Ces cartes proviennent d'un jeu élaboré par DEI (Défense des Enfants International) qui fut, par la suite, développé dans le cadre du projet « Speak Up! - Donner une voix aux enfants en situation de vulnérabilité en Europe » co-financé par la Commission européenne. Ce projet fut mené par Eurochild et ses partenaires dans 8 pays de l'Union Européenne via des groupes de travail durant lesquels des enfants furent amenés à utiliser ces cartes afin de distinguer les 'vrais' droits de l'enfant des 'faux'.



Fundamental Rights & Citizenship Programme



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement 'enfant' pour les droits de l'enfant

JEU DE CARTES
SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Règles du jeu



**CHAQUE ENFANT A
DROIT À
UN LOGEMENT**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT À UNE
PROTECTION SOCIALE**





**LES ENFANTS ONT
LE DROIT DE JOUIR DE
LEUR PROPRE CULTURE**





**CHAQUE ENFANT A LE DROIT
DE COLORER SES CHEVEUX**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT À UN NOM, UNE
NATIONALITÉ ET UNE FILIATION**





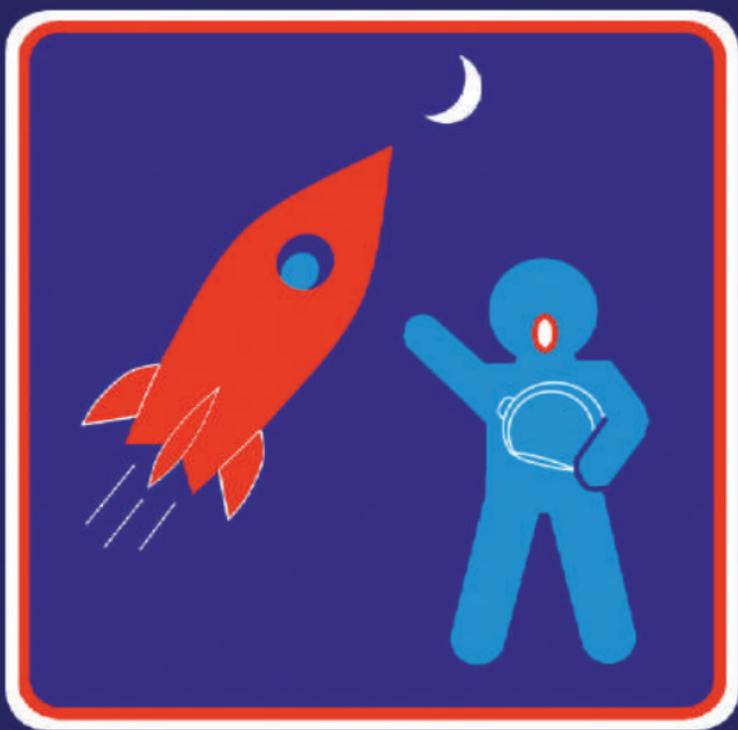
**AUCUN ENFANT NE DEVRAIT
AVOIR DES DEVOIRS À L'ÉCOLE**



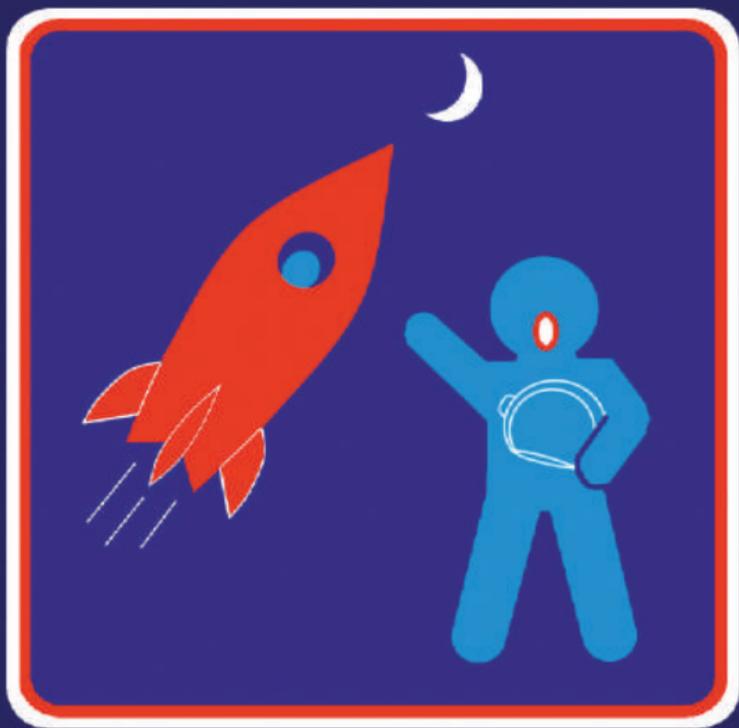


**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE CHOISIR À
QUELLE HEURE IL VA AU LIT**





**CHAQUE ENFANT A LE DROIT
DE MARCHER SUR LA LUNE
UNE FOIS DANS SA VIE**





**LES ENFANTS ONT LE DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LA
TORTURE ET TOUT TRAITEMENT
INHUMAIN OU DEGRADANT**





**CHAQUE ENFANT A LE
DROIT DE CONDUIRE
UN CAMION**





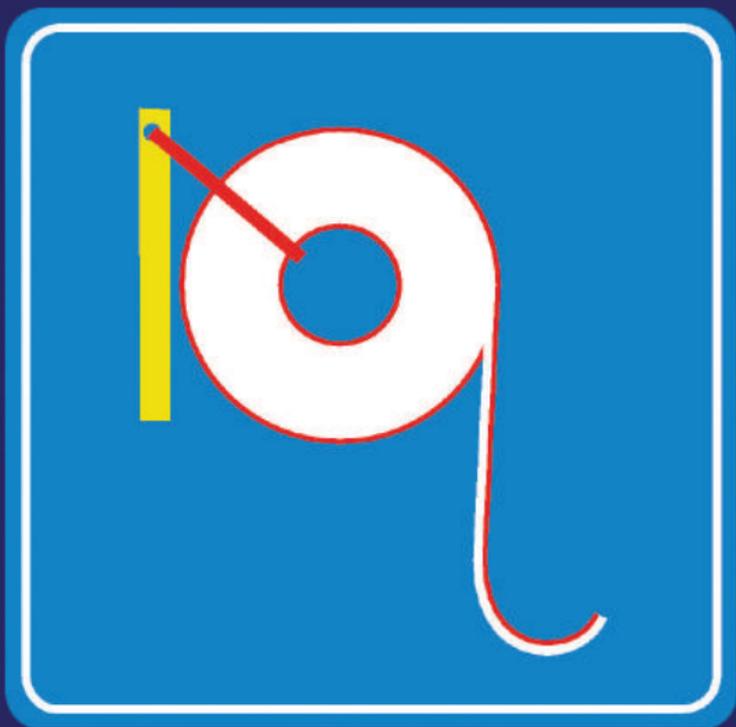
**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT D'ÊTRE RÉUNI
AVEC SA FAMILLE**



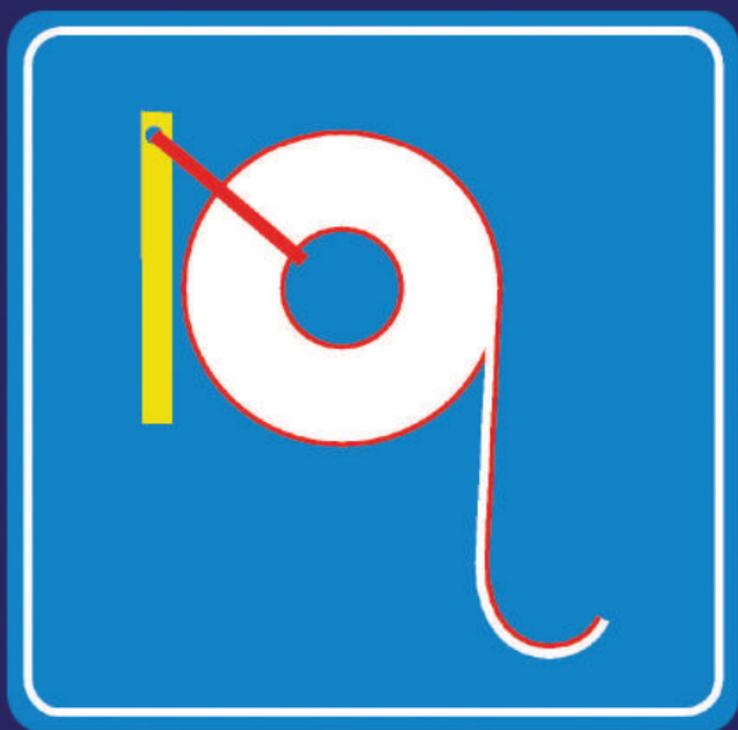


**CHAQUE ENFANT PEUT
DIRE DES GROS MOTS
S'IL EN A ENVIE**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT D'UTILISER DU
PAPIER TOILETTE DOUX**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE ROTER À TABLE**





**AUCUN ENFANT NE
DEVRAIT AVOIR À
NETTOYER SA CHAMBRE**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE PRENDRE SON
PETIT DÉJEUNER AU LIT**





**LES ENFANTS QUI SONT
GENTILS AVEC LEURS
PARENTS ONT LE DROIT À
UN TRAITEMENT SPÉCIAL**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT D'AVOIR
UN VOISIN RIGOLO**





**LES ENFANTS ONT
LE DROIT D'EXPRIMER
LEURS OPINIONS**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE MANGER
DES COCHONNERIES**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE
VIVRE AVEC SES PARENTS**





**AUCUN ENFANT NE DEVRAIT
AVOIR À FAIRE LA VAISSELLE**





**LES ENFANTS SANS FAMILLE
ONT DROIT À
UNE PROTECTION SPÉCIALE**





**TOUS LES ENFANTS
SONT ÉGAUX**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE S'ASSOCIER
À D'AUTRES ENFANTS**





**LES ENFANTS RÉFUGIÉS ONT
DROIT À UNE AIDE SPÉCIALE**





**AUCUN ENFANT NE DOIT
ÊTRE VICTIME D'ABUS
SÉXUELS**





**CHAQUE ENFANT A
LE DROIT DE JOUER**





**CHAQUE ENFANT A
DROIT À L'ÉDUCATION**





**AUCUN ENFANT NE DOIT
ÊTRE VICTIME DE LA GUERRE**





**AUCUN ENFANT NE DOIT
ÊTRE MALTRAITÉ**





**LES ENFANTS EN CONFLIT
AVEC LA LOI ONT DROIT À
UNE ASSISTANCE SPÉCIALE**





**AUCUN ENFANT NE DOIT
ÊTRE EXPLOITÉ AU TRAVAIL**





**CHAQUE ENFANT A
DROIT À L'INFORMATION**





**LES ENFANTS
HANDICAPÉS ONT
DROIT À UNE AIDE SPÉCIALE**





**CHAQUE ENFANT A
DROIT À LA SANTÉ**





**CHAQUE ENFANT A
DROIT À UNE ALIMENTATION
SUFFISANTE ET SAIN**





**CHAQUE ENFANT A
DROIT À PRATIQUER SA
RELIGION**

